



Les perspectives économiques 2015 de l'OCDE – 2^e partie

De la dangerosité des recommandations de l'OCDE pour notre économie

Après avoir commenté hier les orientations générales du rapport de l'OCDE, la Chambre des salariés se prononce dans le présent communiqué de presse sur les recommandations concernant plus particulièrement le Luxembourg.

Dans son rapport relatif à ses perspectives économiques 2015¹, l'OCDE a revu les prévisions de croissance à la hausse pour notre économie, ce qui devrait lui permettre de se positionner sur un sentier de croissance consolidé affichant désormais 2,7% et 2,9% de progression du PIB respectivement en 2015 et 2016. Ces perspectives de croissance détonnent par rapport à celles établies pour l'ensemble de la zone euro qui sont quant à elles plus pessimistes que celles publiées l'année précédente (1,4% contre 1,7% pour 2015 dans la précédente publication de 2014).

Des recommandations non pertinentes concernant la politique budgétaire

Notons que ces perspectives comparativement plus positives pour le Luxembourg peuvent être considérées comme le résultat de l'opposition syndicale qui a su adoucir quelque peu la politique budgétaire plus restrictive qui avait été initialement prévue par le Gouvernement luxembourgeois. L'action des syndicats a donc été sur ce point particulièrement bénéfique à l'économie luxembourgeoise car elle a évité ainsi que la demande interne ne soit encore plus affectée que par le paquet de mesures d'économies que le Gouvernement a récemment mis en place.

Or, il est important de bien garder à l'esprit que les recommandations de l'OCDE en faveur de la poursuite des politiques d'austérité au sein des pays de la zone constituent un risque particulier pour l'économie luxembourgeoise compte tenu de son très haut niveau d'ouverture. Pour que la dépendance du Luxembourg vis-à-vis de l'extérieur continue de constituer un moteur principal à sa croissance, il est donc urgent pour cette organisation de changer son fusil d'épaule et de se tourner vers des politiques alternatives et que le Gouvernement luxembourgeois agisse également dans ce sens.

Pour la CSL, renforcer le cadre budgétaire par un plafonnement des dépenses tel que le recommande l'OCDE constitue un non-sens économique et démocratique : c'est se priver volontairement d'un outil de politique économique et autolimiter le pouvoir du Parlement.

Rappelons que l'OCDE elle-même prévoit dans son rapport un excédent du solde de l'ensemble des administrations publiques certes timide mais positif de 0,1% du PIB en 2015 suivi d'un repositionnement du solde du budget sur de confortables excédents dès 2016 à hauteur de 0,4%. A noter que l'OCDE a d'ailleurs même très fortement réajusté ses prévisions pour le solde budgétaire à la hausse pour 2015 car il était déficitaire dans la précédente publication (-0,9% du PIB). En outre,

¹ OCDE ; Perspectives économiques de l'OCDE ; volume 2015 Issue 1 ; 3 juin 2015.





soulignons que l'OCDE n'a même pas pris en considération les dernières données disponibles publiées dans le 16^e Programme de stabilité et de croissance. Alors que les données les plus récentes estiment que la dette publique s'établit à 23,1% du PIB en 2014, l'OCDE présente un ratio de 25,1% !

Critique stérile et infondée du mécanisme d'indexation

L'OCDE épingle aussi le Luxembourg à propos de son mécanisme d'indexation des salaires car elle estime que « le mécanisme d'indexation rétrospective pourrait ajouter des tensions à la hausse des prix en 2016 ». Plus encore, elle estime que l'indexation des salaires est un élément qui devrait contribuer à maintenir notre inflation domestique au-delà de celle de la zone euro en 2016.

Cet opprobre jeté au Luxembourg à propos de son système d'indexation des salaires n'est pourtant pas justifié dans la mesure où ce mécanisme ne génère pas de boucle prix salaire. Toutes les études à ce propos ont invalidé cette théorie². En effet, cette recommandation est inappropriée pour le Luxembourg car il s'agit d'un mécanisme rétroactif qui permet justement aux partenaires sociaux de se concentrer sur la productivité en raison du fait qu'ils n'ont pas à se préoccuper de la récupération du pouvoir d'achat perdu à cause de l'inflation grâce à l'indexation automatique des salaires, en ce sens nulle inflation ne résulte de ce processus. Plus encore, il est important de rappeler que l'indexation est la pierre angulaire de la paix sociale au Luxembourg et qu'à ce titre elle génère non seulement des externalités sociales positives mais aussi économiques en évitant des grèves.

S'il est vrai que, selon les prévisions, l'inflation du Luxembourg s'établira en 2016 au-dessus de la moyenne de la zone euro, il convient de faire les observations suivantes :

- L'inflation de la zone euro s'élève à 1,3%, celle du Luxembourg à 1,5% en 2016 donc s'inquiéter de cette légère différence frôle le ridicule ;
- Il est tout à fait normal qu'une économie plus dynamique en termes de croissance (2,9% pour le Luxembourg, 2,1% pour la zone euro) ait plus d'inflation ;
- L'OCDE utilise l'IPCH non adapté pour mesurer l'inflation luxembourgeoise en raison de la forte consommation des non-résidents ;
- L'objectif d'inflation prôné par la BCE est de 1,9% ; le Luxembourg respecte donc mieux ce critère que la moyenne de la zone euro.

² Adam, F., Da Costa, Z. (2002): "Le phénomène d'auto-allumage dans le contexte de l'indexation des salaires", Bulletin du Statec No.2-02.

Dr. Reinhard Hujer et Dr. Paulo J.M. Rodrigues; Wirtschaftliche Auswirkungen der Lohnindexierung; Perspectives de politique économique n°10 ; Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur du GDL ; juillet 2008. Inflation, modulations de l'index et compétitivité ; Dialogue analyse ; CSL ; Octobre 2011.

A. Bourgain, H. Sneessens, F. Shadman, K.Mehta ; Formation des salaires et indexation automatique – Analyse comparative de quatre pays européens ; 2014 ; CREA et MeSh Analytics.





La remise en cause de notre système d'indemnisation du chômage relève de la méconnaissance du système

Bien qu'elle ait maintenu ses prévisions inchangées pour le taux de chômage à 7,1% pour 2015, l'OCDE continue de promouvoir des mesures d'ajustement néolibérales qui se sont déjà soldées par de cuisants échecs dans le reste des pays de l'OCDE.

Elle souhaite que le Luxembourg instaure des mesures en vue d'ajuster les prestations de chômage.

Une telle recommandation témoigne d'une méconnaissance du système d'indemnisation du chômage par l'OCDE au Luxembourg puisqu'au Luxembourg non seulement les prestations chômage sont déjà plafonnées mais en plus la durée d'indemnisation à taux plein (9 mois seulement) sur une la durée totale d'indemnisation de 12 mois, (sauf prolongation éventuelle à 24 mois) est très faible en comparaison européenne. A noter que cette solution formulée par de l'OCDE, qui reflète le dogme libéral d'un ajustement automatique de l'offre à la demande de travail, est d'autant plus dénué de sens que les pays de la zone euro qui ont pris cette mesure sont ceux qui ont actuellement les taux de chômage les plus élevés !

Des recommandations susceptibles de renforcer les inégalités sociales ?

Alors que les inégalités socio-économiques se sont récemment accrues au Luxembourg, l'OCDE prône dans ses recommandations pour le Luxembourg « un ajustement du système de prélèvements et de prestations ».

Cette proposition est absolument inopportune dans la situation actuelle où partie grandissante de la population ne bénéficie pas des fruits de la croissance. Cette position de l'OCDE est d'autant plus paradoxale que cette organisation a récemment publié une étude³ dans laquelle elle arrivait à la conclusion que la montée des inégalités est génératrice de perte de croissance ! En réalité, il est donc urgent de lutter contre cette escalade des inégalités non seulement pour éviter des écueils à la croissance mais aussi et surtout pour maintenir le lien social.

Par conséquent, la réforme fiscale à venir au Luxembourg devra absolument favoriser les ménages à faible et moyen revenu en vue de lutter contre cette évolution qui se dessine depuis plusieurs années.

Personne de contact : M. Sylvain Hoffmann T. 27 494 214 sylvain.hoffmann@csl.lu

Luxembourg, le 4 juin 2015

Communiqué n° 11/2015

³ OECD ; In It Together: Why Less Inequality Benefits All ; 2015. - <http://www.oecd.org/fr/social/in-it-together-why-less-inequality-benefits-all-9789264235120-en.htm>

